

Règlement d'examen :

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE <i>ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE</i>			Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
EPREUVES	Unités	Coeff.	Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES				
EP1 Techniques esthétiques	UP1	8 ⁽¹⁾	Ponctuelle pratique et écrite	4h30 ⁽²⁾
EP2 Vente de produits et de prestations de services	UP2	3	Ponctuelle orale	30 min. max.
EP3 Sciences et arts appliqués à la profession	UP3	4	Ponctuelle écrite	3h
UNITÉS GÉNÉRALES				
EG1 Français et histoire – géographie	UG1	3	Ponctuelle écrite et orale	2h15
EG2 Mathématiques – sciences	UG2	2	Ponctuelle écrite	2h
EG3 Education physique et sportive	UG3	1	Ponctuelle	
EF Epreuve facultative de langue vivante étrangère ⁽³⁾	UF		Ponctuelle orale	20 min

(1) dont coefficient 1 pour *vie sociale et professionnelle*.

(2) dont une heure *pour vie sociale et professionnelle*

Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.